

Compte rendu de séance

Séance du 11 juillet 2020

L' an 2020 et le 11 juillet à 10 heures 00 minute , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle de réunion du Martray, à l'espace Glenmor, rue Jean Monnet à Carhaix sous la présidence de TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT,

Mmes : BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, LE GUEN Annie, COLLOBERT Isabelle, KERFERS Jocelyne, BERNARD Danie, MOISAN Viviane

MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Jo, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, YVINEC Jérôme, QUILTU Jacques, NEDELLEC Philippe, URIEN Patrick, GALGUEN Mickaël, FEAT Samuel, COGEN Dominique, COTTY Stéphane, BOULANGER Vincent, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE CAM Alain, LE FER Etienne, LE LOUARN Eric, LESCOAT Honoré,

Absent(s) ayant donné procuration : LE MOROUX Cédric à GALGUEN Mickaël, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire : 33
- Présents : 31

Date de la convocation : 07/07/2020

Date d'affichage :07/07/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DE QUIMPER

le : 20/07/2020

et publication ou notification

du : 20/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. Vincent BOULANGER

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Tenue de la première réunion du conseil communautaire en vue de procéder à son installation, aux élections du Président, des Vice-Présidents et autres membres du bureau communautaire au Centre des Congrès salle Joseph Martray Espace Glenmor rue Jean Monnet à Carhaix-Plouguer – Délocalisation

Installation des nouveaux conseillers communautaires

Election du Président

Détermination de la composition du bureau communautaire (nombre de Vice-présidents et de autres membres du bureau)

Election des vices présidents et des autres membres du bureau

1. Tenue de la première réunion du conseil communautaire en vue de procéder à son installation, aux élections du Président, des Vice-Présidents et autres membres du bureau communautaire au Centre des Congrès salle Joseph

Martray Espace Glenmor rue Jean Monnet à Carhaix-Plouguer – Délocalisation

Rapporteur : M. Christian Troadec, Président sortant

La configuration de la salle située au sein de la Maison de Services Au Public (MSAP) ne permet pas d'organiser, dans les conditions sanitaires requises afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID 19, des réunions du conseil communautaire.

Dans ces circonstances, la loi du 22 juin 2020 autorise le Président de Poher communauté à réunir le conseil dans un autre lieu.

Aussi la réunion d'installation du conseil communautaire a été prévue le samedi 11 juillet à 10 heures au Centre des Congrès salle Joseph Martray, Espace Glenmor rue Jean Monnet à Carhaix-Plouguer.

M. le Préfet du Finistère a été informé de cette délocalisation par courrier du 24 juin 2020

Cette salle permet de mettre en œuvre les mesures d'accessibilité et de prévention sanitaire qui s'imposent, à savoir :

Accessibilité : la salle est située au RDC, accessible PMR. Elle dispose de plusieurs accès permettant de mettre en place une marche en avant (1 entrée / 1 sortie).

Surface et distanciation : la salle a une surface de 850 m², permettant d'installer suffisamment de tables en respectant une distance d'1mètre entre chaque conseiller (33 élus), des services administratifs (2 personnes), des journalistes (3 personnes).

Mesures d'hygiène : Les locaux seront désinfectés avant et après les séances. Du gel sera mis à disposition des personnes à l'entrée de la salle, qui dispose également de sanitaires et d'un point d'eau avec savon pour le lavage des mains.

Il sera demandé à chaque élu d'apporter son propre stylo.

Présence du public et publicité des débats : la séance du conseil seront par ailleurs ouvertes au public, la capacité d'accueil est toutefois limitée à 20 personnes. Le public sera admis physiquement dans un espace qui lui sera spécifiquement dédié et aménagé conformément aux règles sanitaires. Les chaises seront positionnées en respectant une distance de 1 m entre chaque personne.

L'effectif maximum présent dans la salle est donc de 33+ 2+ 3+ 20 = 58 personnes.

2. Installation des nouveaux conseillers communautaires

Rapporteur : Christian Troadec Président sortant.

Suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars et du 28 juin 2020 33 conseillers communautaires ont été élus.

Toutefois

- Mme Marie-Christine JAOUEN, élue Maire de Saint-Hernin et par voie de conséquence conseillère communautaire a fait savoir par courrier du 3 juin 2020 qu'elle démissionnait de son mandat de conseillère communautaire conformément à l'article L237-1 du Code Electoral
- Mme Annie YVINEC, élue 2^{ème} adjointe, M. Alain BARGUIL, élu 3^{ème} adjoint, Mme Marie-Renée LEVENEZ, élue 4^{ème} adjoint, M. Thibaut HOURMAND, élu conseiller municipal, Mme Valérie DOUCEN, élue conseillère municipale, Mme Muriel SCHWARTZ, élue conseillère municipale, Mme Marion CARDINAL, élue conseillère municipale, M. Guillaume RIOU, élu conseiller municipal, M. Yves LEVENEZ, élu conseiller municipal de la commune de Saint-Hernin ont successivement démissionné du mandat de conseiller communautaire
- Mme Corinne ROSPARS, élue conseillère municipale, M. Hervé GUILLERM, élu conseiller municipal, Mme Brigitte LAVENANT, élue conseillère municipale de Kergloff ont successivement démissionné du mandat de conseiller communautaire.

En conséquence les 33 conseillers communautaires composant le nouveau conseil communautaire sont par commune et par ordre alphabétique :

AUFFRET Ludovic	CARHAIX 13 sièges
BERNARD Joseph	
BOULANGER Catherine	
BOUSSARD Laure	
COTTEN Daniel	
FAUCHEUX Olivier	
GUILLEMOT Hélène	
KERDRAON Anne-Marie	
LE GUERN Isabelle	
MAZEAS Jacqueline	
PENSIVY Patricia	
TROADEC Christian	
YVINEC Jérôme	
LE GUEN Annie	CLEDEN-POHER 2 sièges
QUILTU Jacques	
NEDELLEC Philippe	KERGLOFF 2 sièges
URIEN Patrick	
GALGUEN Mickaël	LE MOUSTOIR 2 sièges
LE MOROUX Cédric	
COLLOBERT Isabelle	MOTREFF 2 sièges
FEAT Samuel	
COGEN Dominique	PLEVIN 2 sièges
KERFERS Jocelyne	
COTTY Stéphane	PLOUNEVEZEL 3 sièges
BERNARD Danie	
BOULANGER Vincent	
GOUBIL Didier	POULLAOUEN 3 sièges
LE CAM Alain	
MOISAN Viviane	
LE BIHAN Erwan	SAINT HERNIN 2 sièges
LE LOUARN Eric	
LE FER Etienne	TREFFRIN 1 siège
LESCOAT Honoré	TREOGAN 1 siège

Par ailleurs les communes membres ne disposant que d'un seul siège ont l'obligation (article L 5211-6 du CGCT) de procéder à la désignation d'un suppléant. Il s'agit du premier membre du conseil municipal suivant celui qui est conseiller communautaire dans l'ordre du tableau (article L 273-12 du Code Electoral). Le maire étant conseiller titulaire, le premier adjoint est automatiquement conseiller suppléant.

La fonction du suppléant est de remplacer le conseiller communautaire titulaire lorsque ce dernier ne peut pas être présent à une séance du conseil communautaire. A cette occasion, il participe avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant (Art.L.5211-6 du CGCT).

Ce dispositif concerne les communes de Treffrin et Tréogan

- Mme Sophie LEVENEZ, suppléante de M. Etienne LE FER (commune de Treffrin)
- M. Joël LE COENT, suppléant de M. Honoré LESCOAT (commune de Tréogan)

M. Christian TROADEC, Président sortant, déclare le conseil communautaire installé.

Le conseil communautaire, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, désigne, à l'unanimité, M. Vincent BOULANGER secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L. 2122-8 du même code, relatifs à la désignation du Maire et des adjoints, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

M. Christian TROADEC, Président sortant, donne la parole à M. Honoré LESCOAT, doyen d'âge de l'assemblée, pour procéder à l'élection du Président.

3. Election du Président

Rapporteur : M. Honoré LESCOAT, Doyen d'âge

M. Honoré LESCOAT, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée puis fait l'appel nominal des conseillers communautaires.

Il informe l'assemblée que Mme Isabelle LE GUERN, absente, a donné procuration à M. Jérôme YVINEC et que M. Cédric LE MOROUX, absent, a donné procuration à M. Mickaël GALGUEN.

M. Honoré LESCOAT constate que le nombre de conseillers communautaires présents est de 31 et que, par conséquent, la condition de quorum posée par l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 est remplie.

M. Honoré LESCOAT rappelle que le Président de la communauté est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés, après déduction des bulletins blancs et nuls, parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Suivant l'article L 2122-10 du CGCT, le Président est élu pour la même durée que le conseil communautaire.

A l'invitation de M. Honoré LESCOAT l'assemblée, à l'unanimité, désigne M. Olivier FAUCHEUX et Mme Anne-Marie KERDRAON en qualité d'assesseurs du bureau de vote en vue de l'élection du Président.

Les candidats déclarés sont :

**Monsieur Jacques QUILTU
Monsieur Christian TROADEC**

Il a été ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
nombre de bulletins blancs ou nuls	1
nombre de suffrages exprimés	32
majorité absolue	17

Monsieur Christian TROADEC a obtenu dix neuf voix	19
Monsieur Jacques QUILTU a obtenu treize voix	13

Monsieur Christian TROADEC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président de Poher communauté et immédiatement installé.

4. Détermination du nombre des membres du bureau communautaire

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019276-0020, en date du 3 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI, soit 33 et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant arrondi à l'entier supérieur, soit 7 vice-présidents

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (art.L.2121-20 du CGCT qui s'applique par renvoi de l'art.L.5211-1 du CGCT, soit 22 voix), fixer un nombre de vice-présidents

supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif, soit 9 ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

M. Christian TROADEC propose de fixer à 9 le nombre de vice-présidents et à 4 le nombre de conseillers communautaires délégués membres du bureau communautaire en plus du président et des vice-présidents. Il propose également que les maires des communes membres soient membres du bureau communautaire.

A la demande de 14 conseillers communautaires il est procédé à un vote à bulletins secrets afin de déterminer le nombre de vice-présidents.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
nombre de bulletins blancs ou nuls	1
nombre de suffrages exprimés	32
nombre de bulletins favorables à 9 vice-présidents	17
nombre de bulletins défavorables à 9 vice-présidents	15

Le Conseil, après en avoir délibéré, a fixé le nombre de vice-présidents à 7.

M. Christian Troadec propose de procéder à l'élection des 7 vice-présidents.

5. Election des Vice-présidents

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

M. Christian TROADEC rappelle qu'il est procédé à l'élection des vice-présidents selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président, à savoir au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les vice-présidents sont élus l'un après l'autre. Aucune règle de parité n'est obligatoire.

- **M. Christian Troadec propose de procéder à l'élection du 1er vice-président qui sera chargé de l'économie.**

Se déclarent candidats :

Mme Jacqueline MAZEAS
M. Eric LE LOUARN.

Il a été ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric LE LOUARN	16	Seize
Jacqueline MAZEAS	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Jacqueline MAZEAS a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection du 2ème vice-président qui sera chargé de l'agriculture, de la transition énergétique et de la mise en œuvre de la redevance incitative.**

Se déclare candidat :

M. Didier GOUBIL

Il a été ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 12
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 21
- Majorité absolue : 11

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier GOUBIL	21	Vingt-et-un

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Didier GOUBIL a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection du 3ème vice-président qui sera chargé de la voirie, des travaux et des chantiers communautaires.**

Se déclarent candidats :

M. Samuel FEAT

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 14
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 19
- Majorité absolue : 10

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Samuel FEAT	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M Samuel FEAT a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection du 4ème vice-président qui sera chargé des solidarités aux personnes.**

Se déclarent candidates :

Mme Annie LE GUEN
Mme Viviane MOISAN

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Annie LE GUEN	16	Seize
Viviane MOISAN	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Viviane MOISAN a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection du 5ème vice-président qui sera chargé de l'enfance, de la jeunesse et des sports.**

Se déclarent candidats :

M. Stéphane COTTY
M. Olivier FAUCHEUX

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 33
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane COTTY	16	Seize
Olivier FAUCHEUX	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M Olivier FAUCHEUX a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection du 6ème vice-président qui sera chargé de la mobilité.**

Se déclare candidat :

M. Dominique COGEN

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 14
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 19
- f. Majorité absolue : 10

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique COGEN	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Dominique COGEN a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection du 7ème vice-président qui sera chargé des finances et de l'aménagement des territoires.**

Se déclarent candidats :

M. Daniel COTTEN
M. Jacques QUILTU

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel COTTEN	16	Seize
Jacques QUILTU	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Jacques QUILTU a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

6. Détermination du nombre des membres du bureau communautaire

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

Le Président donne connaissance à l'assemblée de l'article L. 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales qui précise que le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs Vice présidents et le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est proposé au conseil de fixer à 17 le nombre de membres au bureau incluant le président et les 7 vice-présidents déjà élus par le conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à 17 le nombre de membres du bureau.

7. Elections des autres membres du bureau

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

M. Christian Troadec rappelle qu'il est procédé à l'élection des autres membres du bureau selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président, à savoir au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les autres membres du bureau sont élus l'un après l'autre. Aucune règle de parité n'est obligatoire.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau délégué aux ressources humaines, à la mutualisation, à la présidence du comité technique et de CHSCT**

Se déclarent candidates :

Mme Laure BOUSSARD
Mme Patricia PENSIVY

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés $[b-(c+d)]$: 32
- Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laure BOUSSARD	14	Quatorze
Patricia PENSIVY	18	Dix-huit

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

Mme Patricia PENSIVY a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau délégué à l'aire d'accueil des gens du voyage.**

Se déclare candidat :

M Ludovic AUFFRET

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants :

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 15
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 18
- f. Majorité absolue : 10

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Ludovic AUFFRET	18	Dix-huit

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Ludovic AUFFRET a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau**

Se déclare candidat :

M Honoré LESCOAT

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Honoré LESCOAT	30	Trente

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Honoré LESCOAT a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau**

Se déclare candidat :

M. Patrick URIEN

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 26
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick URIEN	26	Vingt-six

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Patrick URIEN a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau

Se déclare candidat :

M Stéphane COTTY

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 15
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 17
- Majorité absolue : 9

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane COTTY	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du représentant de Poher communauté

M Stéphane COTTY a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau

Se déclare candidat :

M Cédric LE MOROUX

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 9
- Nombre de suffrages/ exprimés [b-(c+d)] : 23
- Majorité absolue : 12

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cédric LE MOROUX	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Cédric LE MOROUX a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau

Se déclare candidat :

M Etienne LE FER

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 14
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :19
- f. Majorité absolue : 10

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne LE FER	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Etienne LE FER a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau**

Se déclare candidat :

M Eric LE LOUARN

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants : 33
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- j. Nombre de votes blancs : 14
- k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :19
- l. Majorité absolue : 10

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric LE LOUARN	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Eric LE LOUARN a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

- **M. Christian TROADEC propose de procéder à l'élection d'un membre du bureau**

Se déclare candidat :

M Daniel COTTEN

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 15

- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 18
- f. Majorité absolue : 10

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel COTTEN	18	Dix-huit

Proclamation de l'élection du membre du bureau communautaire

M Daniel COTTEN a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

En conséquence le bureau communautaire est composé comme suit :

Le Président :

Christian TROADEC

Les Vice-Présidents :

Première vice-présidente de Poher communauté : Mme Jacqueline MAZEAS

Deuxième vice-président de Poher communauté : M Didier GOUBIL

Troisième vice-président de Poher communauté : M Samuel FEAT

Quatrième vice-présidente de Poher communauté : Mme Viviane MOISAN

Cinquième vice-président de Poher communauté : M Olivier FAUCHEUX

Sixième vice-président de Poher communauté : M Dominique COGEN

Septième vice-président de Poher communauté : M Jacques QUILTU

Autres membres :

Ludovic AUFFRET

Patricia PENSIVY

Honoré LESCOAT

Patrick URIEN

Stéphane COTTY

Cédric LE MOROUX

Etienne LE FER

Eric LE LOUARN

Daniel COTTEN

8. Lecture de la charte de l'élu local

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local (document n°1 joint) et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions » (document n°2 joint).

Lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

9. Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président exercées avant l'intervention de l'ordonnance du 01 avril 2020 – Information

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

<i>Décision de bureau</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Marché Groupement de commandes « travaux de voirie et réseaux divers » (Poher communauté + 6 communes membres)	2/03/2020	Avenant au marché Groupement de commandes « travaux de voirie et réseaux divers » (à la demande de la commune de Poullaouen)	33 424.32 € HT
Coronavirus - propositions de mesures financières	25/03/2020	Annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics de Poher communauté dont la réalisation est impactée par l'épidémie	

10. Examen des délégations de droit attribuées au président par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (article 1er) jusqu'au 28 juin 2020

- **Coronavirus - propositions de mesures financières** - Annulation du règlement des loyers dus par les locataires hébergés à la pépinière des entreprises et dans les commerces communautaires pendant la période de confinement – décision du 3 avril 2020 (information faite aux conseillers communautaires le 3 avril 2020)
- **Coronavirus – mesures pass commerce** - Déblocage anticipé des fonds pour 5 dossiers – décision du 3 avril 2020 (information faite aux conseillers communautaires le 3 avril 2020)
- Conventions de prestation de services entre les collectivités (information faite aux conseillers communautaires le 21 avril)
- Conventions de mise à disposition de personnels entre les collectivités (information faite aux conseillers communautaires le 21 avril)
- Attribution d'un marché de rénovation thermique de la maison de l'enfance - arrêté du Président du 24 avril – avis - **arrêté du Président du 24 avril 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 27 avril 2020)
- Réalisation d'un emprunt de 1 millions d'euros – arrêté du Président du 24 avril – avis - **arrêté du Président du 24 avril 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 27 avril 2020)
- Renouvellement de la ligne de trésorerie de Poher communauté (1 million d'euro) - arrêté du Président du 24 avril – avis - **arrêté du Président du 24 avril 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 27 avril 2020)
- Demandes de subvention DSIL 2020 : Palais des sports (pour rappel), rénovation thermique de la maison de l'enfance, réhabilitation de la grange de Vorgium - arrêtés du Président du 24 avril - **arrêté du Président du 24 avril 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 27 avril 2020)
- Attribution marché modification pentaglass – Plijadour - **arrêté du Président du 24 avril 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 27 avril 2020)

- Réalisation d'un emprunt à court terme « in fine » pour financer les acquisitions de terrains – budget annexe Métairie Neuve - 1 575 000€ (suite délibération 19/12/19) - signé le 24 avril 2020
- Fond résistance Bretagne – **arrêté du Président du 7 mai** (information faite aux conseillers communautaires le 12 mai 2020)
- ZAE de Kerhervé - cession de parcelle à la société STMA (Conseil communautaire du 26/09/2019) – changement de dénomination : SAS lavage PL du Poher **arrêté du Président du 7 mai 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 29 mai 2020)
- Modification de la régie du Centre aqualudique Plijadour - **arrêté du Président du 12 mai** (information faite aux conseillers communautaires le 20 mai 2020)
- Parc d'activités de Kerhervé - Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre (information faite aux conseillers communautaires le 12 mai 2020)
- Pass commerce et artisanat : Sixties - **arrêté du Président du 12 mai 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 15 mai 2020)
- Pass commerce et artisanat : Grand Optical - **arrêté du Président du 12 mai 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 15 mai 2020)
- Action sociale – fixation des prestations sociales versées au personnel communautaire - **arrêté du Président du 12 mai 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 15 mai 2020)
- Pépinière des entreprises : Demande de location pour un bureau – **bail du 13 mai 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 12 mai 2020)
- Convention mise à disposition locaux MSAP à la ville de Carhaix- Approbation d'un avenant (prolongation 30/09/20) - **arrêté du Président du 25 mai** (information faite aux conseillers communautaires le 22 mai 2020)
- Prolongation annulation des loyers des derniers commerces, des locataires de la pépinière d'entreprise jusqu'au 30 juin - **arrêté du Président du 25 mai** (information faite aux conseillers communautaires le 22 mai 2020)
- Pass commerce et artisanat : De Mère en fille - **arrêté du Président du 2 juin 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 5 juin 2020)
- Marché de service : Accompagnement réseau et téléphonie - Information (8685€ HT) signé le 2/06
- Commerce « Les Ribines » Le Moustoir : Annulation des loyers jusqu'au 31/08/2020 - **arrêté du Président du 26 juin 2020** (information faite aux conseillers communautaires le juin 2020)
- Pépinière d'entreprises – Prolongation du bail de France PareBrise – avenant au **bail signée le 26 juin** (information faite aux conseillers communautaires le 26 juin 2020)
- Parc d'activités de la Villeneuve : Bâtiment relais – Prolongation du bail avec la SAS CLOAREC – **avenant au bail signé le 26 juin** (information faite aux conseillers communautaires le juin 2020)
- Aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique – nouvelle enveloppe budgétaire 2020 - **arrêté du Président du 26 juin 2020** (information faite aux conseillers communautaires le juin 2020)
- Transport scolaire – Projet d'avenant n°1 à la convention de coopération relative au transport public de voyageurs ainsi qu'à la convention de délégation de compétence partielle passées entre la Région Bretagne et Poher communauté (prorogation d'un an) – **avenant à la convention signée le 26 juin** (information faite aux conseillers communautaires le 26 juin 2020)
- Personnel communautaire : création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire - **arrêté du Président du 26 juin 2020** (information faite aux conseillers communautaires le 26 juin 2020)

Après avoir entendu l'exposé du Président et pris connaissance des décisions prises par lui dans les matières déléguées de droit depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 01 avril et jusqu'au 28 juin 2020, le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme les décisions prises par le Président énumérées ci-dessus.